

# 1 ARBRE - 1 PRÉNOM ou 1 PRIME À LA NAISSANCE

La Ville de Colmar envisage pour toute nouvelle naissance d'enfant colmarien, dont le(s) parent(s) est (sont) domicilié(s) à Colmar, de :

- planter un arbre portant le prénom de l'enfant, ou
- fournir un arbre aux personnes possédant un jardin personnel, ou
- verser 75 € lors de l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant, ou
- remettre 5 chèques cadeaux de 15 € pour l'achat de vêtements pour bébés ou articles de puériculture, dans les magasins de puériculture colmariens affiliés à la Fédération des Commerçants de Colmar.

Si vous souhaitez adhérer à cette opération, je vous prierais de compléter le formulaire, ci-dessous, qui sera à déposer au Service des Espaces Verts de la Ville de Colmar - 16 Rue F. Chopin COLMAR - Tél. 03.89.41.14.45.

HEURES ET JOURS DE REMISE : DE 14H30 A 17H - LUNDI - MARDI - JEUDI

(à compléter dans les DEUX MOIS suivant la naissance)

Date de la demande : . . . / . . . / . . .

Nom et prénom de l'enfant .....

Date de naissance de l'enfant .....

Nom et prénom des parents .....

Adresse N° et Rue .....

Téléphone .....

## Choix de l'opération "1 ARBRE - 1 PRÉNOM ou 1 PRIME À LA NAISSANCE"

- Plantation d'un arbre (*effectuée de novembre à mars*)
- Versement sur un livret d'épargne au nom de l'enfant
- Chèques cadeaux à utiliser dans les commerces colmariens   
(*Liste des magasins concernés vous sera remise avec les chèques cadeaux*)

## Lieu de plantation souhaité

- Jardin personnel

REMISE D'1 BON POUR 1 ARBRE à choisir auprès du pépiniériste qui vous sera communiqué.

- Espace public - Alignement ou Jardin public (\*)

(\*) (Le lieu définitif vous sera communiqué après la plantation)

N° de l'arbre : .....  
(Codification SIG/Topo)

Chèques n° .....

Mme ou Mr ..... Certifie avoir bien perçu les chèques cadeaux.

Le ..... Signature :

## Pièces justificatives à joindre à la demande :

- 1 extrait de l'acte de naissance ou copie du livret de famille,
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture gaz ou électricité ou loyer ou téléphone),
- 1 relevé d'identité bancaire justifiant l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant.

Règlement général sur la protection des données, applicable à compter du 25/05/2018.  
 Vos informations personnelles enregistrées seront utilisées EXCLUSIVEMENT dans le cadre de la présente opération.